

COMMUNE DE LUDESSE
1, place Robert Tacheix
63320 LUDESSE

N° INSEE 63199

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

N° 2024/02/02

Séance du 09/04/2024 à 19 heures 30

BUDGET COMMUNE

Membres en exercice : 10
Membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 09
Votes :
Pour : 09 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Envoyé en préfecture le 15/04/2024 SANCY

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 20/04/2024

ID : 063-216301994-20240409-CA_2023_COMMUNE-BF

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. LAURENT Romain, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. ALIZERT Nicolas, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif , lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent (1)
Résultats reportés		151 266,70		87 337,94	0,00	238 604,64
Opérations de l'exercice	325 362,96	391 750,18	186 796,30	251 856,46	512 159,26	643 606,64
TOTAUX	325 362,96	543 016,88	186 796,30	339 194,40	512 159,26	882 211,28
Résultats de clôture		217 653,92		152 398,10		370 052,02
Restes à réaliser			256 623,00	118 801,00	256 623,00	118 801,00
TOTAUX CUMULES		217 653,92	256 623,00	271 199,10	256 623,00	488 853,02
RESULTATS DEFINITIFS		217 653,92		14 576,10		232 230,02

2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : ALIZERT Nicolas, ARNAUD Aurélie, BENDAIJOU DURIN Justine, CHABAUD Delphine, DESCAMPS Stéphane, GIET Christopher, LAURENT Romain, VIDAL Elisabeth, RABY Michel.

Pouvoirs : JAMOT Virginie donne pouvoir à VIDAL Elisabeth.

Pour expédition conforme,
Le Maire,

(1) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les déficits et les excédents doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".